

COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoit Goossens



10 MAI 1995

Bureau de dépôt
Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

ATA a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES • Tél et FAX : (02) 539 19 79



En France, le C.S.A. sanctionne lourdement les chaînes en infraction.
Chez nous, le C.S.A. transmet des avis au Ministre de l'Audiovisuel qui n'est pas obligé d'en tenir compte.
Nous avons interrogé Écolo, le PRL, le PS et le PSC. Ils sont unanimes : ça doit changer ! (voir page 5)

LES MÉDIAS À L'ÉCOLE ENDOCTRINEMENT OU ÉDUCATION ?

Nous vivons l'état de grâce de l'éducation aux médias à l'école. La priorité, c'est convaincre le monde enseignant d'intégrer cette thématique. Mais il y a éducation aux médias et éducation aux médias...

- 1 : Lorsqu'elle programme une réflexion sur cette thématique, la RTBF est bien sûr "juge et partie" et il lui arrive de confondre éducation aux médias... et endoctrinement à la publicité sur le Service public ! (voir page 3)

- 2 : Lorsqu'il s'agit de financer les premières initiatives dans ce domaine, tout se verrouille politiquement et certaines associations pluralistes qui font de cette éducation aux médias un de leur cheval de bataille depuis belle lurette se retrouvent sur le pavé. Pourquoi se priver de leur expérience ? (voir page 2) Ainsi s'interroge avec pudeur le directeur de D.A., le mouvement d'éducation permanente qui coordonne "La Journée du Jeune Téléspectateur Actif" qui se déroulera à Namur, ce samedi 20 mai (voir page 12).

- 3 : Lorsqu'on lit le rapport du groupe de réflexion coordonné par Robert Wangermée destiné au Ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel ou lorsqu'on parcourt attentivement ce qu'on pourrait appeler le premier manuel de l'éducation aux médias, le livre "J'aime la télé", on découvre que la priorité est donnée à un enseignement traditionnel de type encyclopédique (voir page 2) alors que nombre d'adolescents semblent nous donner raison (nous avons demandé leur avis à quelques élèves : voir page 10) lorsque nous affirmons que pareil travail éducatif doit nécessairement être complété par une réflexion de type "pédagogie des enjeux".

Bref, la bataille pour une éducation aux médias transformant les jeunes téléspectateurs en citoyens actifs qui doivent avoir leur mot à dire dans la gestion du paysage audiovisuel ne fait que commencer !

Un jour, pourrons-nous peut-être oublier le constat de Dominique Wolton, sociologue et directeur du CNRS : "Dans nos démocraties, les gens ont le sentiment d'être surinformés mais de ne pouvoir quasiment rien faire..." (Le Soir, 5 mai 1995)

SOMMAIRE

Jean-Luc Delarue :
Mauvais payeur bien payé ?
(page 9)

Couacs sur Club RTL
(page 12)

Élections :
Les partis répondent à nos 10 questions.
(page 6 et 7)

**Les télé distributeurs
remis en question**
(page 9)

NOTRE DOSSIER:

L'A.T.A. ne s'est pas fixé comme priorité de gagner sa vie en menant le travail passionnant d'éduquer aux médias les bambins et les adolescents des écoles de notre Communauté. Ce travail est néanmoins indispensable.

L'A.T.A. propose aux téléspectateurs qui ont pris conscience des dysfonctionnements du paysage audiovisuel, notamment grâce à l'éducation aux médias prodiguée par leurs enseignants, de s'unir pour résister et construire un changement, une évolution humaniste des nos chaînes de télévision.

Ainsi donc, l'A.T.A. n'est pas un acteur de l'éducation aux médias, ce qui lui confère une grande liberté pour en parler.

Lorsque les établissements scolaires programmeront régulièrement l'éducation aux médias, les jeunes pourront découvrir plus aisément les programmes de la télé avec une certaine distance. Ils sauront que ce n'est pas parce que le petit écran en parle que c'est nécessairement la vérité. Le "puisque c'est écrit dans les journaux, c'est que c'est vrai" aura vécu.

Ainsi, les perversions de nos télé ne seront pas anéanties mais une nouvelle génération de téléspectateurs pourra les absorber avec davantage de discernement.

Or donc, l'entrée de l'éducation aux médias dans les établissements scolaires est une priorité essentielle. Ce n'est, bien sûr, pas facile. Les programmes sont déjà trop chargés. Comment, où, quand et avec quels moyens former les enseignants ? Sur quel budget prévoir l'achat d'un magnétoscope... Et comment choisir le contenu de cette éducation aux médias ?

Le Gouvernement Communautaire vient d'adopter un arrêté instituant le Conseil de l'Éducation aux Médias qui va donc définir les orientations d'une politique d'éducation aux médias pour pouvoir l'intégrer dans les programmes scolaires.

Bien entendu, il y a plusieurs façon de concevoir l'éducation aux médias. Et là, le consensus risque d'être moins évident.

Faut-il simplement prodiguer un enseignement "encyclopédique" qui permet aux jeunes de se promener dans les coulisses du petit écran ? Ou faut-il aller plus loin ? Une pédagogie des enjeux ne devrait permettre uniquement aux jeunes téléspectateurs de mieux zapper, de mieux faire leur marché "télé", mais surtout de devenir des "citoyens" de l'audiovisuel, d'avoir leur mot à dire dans l'évolution du paysage audiovisuel.

Face à une émission trafiquée, l'enseignant devra-t-

il simplement proposer à l'élève de découvrir de meilleures émissions ? Autant dire que les jeunes téléspectateurs deviendront bien vite des chiens savants et individualistes, capables de choix plus judicieux... mais tout-à-fait fatalistes face à ces médias dont ils connaîtront davantage les dysfonctionnements mais dont ils ne pourront pas infléchir l'évolution.

L'éducation aux médias devrait donc également proposer une pédagogie des enjeux qui permette aux jeunes de se mobiliser pour construire une évolution humaniste du monde audiovisuel.

Or, ceci n'est pas à l'ordre du jour, comme semble l'indiquer les trois exemples suivants.

DES DÉRIVES ACCEPTABLES ET ACCEPTÉES...

C'est Elio Di Rupo, lorsqu'il était Ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel, qui demanda à Robert Wangermée, l'ancien administrateur général de la RTBF et actuel président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, de constituer une groupe de réflexion chargé de lui proposer les modalités d'une intégration de l'éducation à l'audiovisuel et aux médias dans l'enseignement. Ce groupe de réflexion fut composé d'une bonne cinquantaine de personnalités : autorités des trois réseaux d'enseignement, inspecteurs et directeurs d'écoles, représentants des universités, des médias et de l'administration de l'audiovisuel.

D'autres témoignages ont également été entendus.

Un comité de rédaction a ensuite produit un rapport d'une centaine de pages bien tassées.

Nous l'avons lu.

Pas une fois, l'expression "association de téléspectateurs" n'est citée.

Cet interlocuteur est ignoré. Est-ce pédagogique ? Interdirait-on l'entrée des nos écoles aux militants d'Amnesty International ou de Greenpeace ? Dans l'audiovisuel, on est plutôt mou !

Évitons les vagues... Dans les suggestions des matières à enseigner, l'on propose, par exemple, de "calculer la longueur d'une émission, d'un film ou d'une publicité". Par contre, on ne proposera pas de calculer l'intensité du son diffusé par les séquences publicitaires... Pour le cours d'éthique, il est proposé de "...s'informer sur les codes de déontologie professionnelle en matière de médias, sur les jurys d'éthique publicitaire, en étudier l'influence sur la forme et sur le fond, s'informer des dérives acceptables ou acceptées, des conséquences pour les producteurs". Ainsi, le cours d'éthique ne serait censé s'intéresser qu'aux conséquences pour les producteurs plutôt que pour le public... et devrait découvrir s'il existe des dérives qui sont acceptables ou acceptées...

LA CERISE ET LE GÂTEAU

La télé entre à l'école, et par la grande porte. Les quelques professeurs, ou les rares établissements, qui reconnaissent à l'image et au son leur véritable pouvoir d'expression, avec ses contraintes, ses richesses et ses carences ne passeront plus pour des aventuriers ou des originaux. Bientôt, donc, l'éducation aux médias trouvera sa place au sein des objectifs pédagogiques et sera transcrite en socles de compétence. On ne peut que s'en réjouir.

Au départ de cette révolution, un Ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel, Monsieur Di Rupo, convaincu de l'importance d'un tel débat et qui a chargé Robert Wangermée, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, de constituer un groupe de réflexion sur le sujet. Succédant à Di Rupo, Monsieur Mahoux concrétisa récemment les observations formulées dans le "Rapport du Groupe de réflexion". D'où la création d'une instance consultative permanente, le Conseil de l'Éducation aux Médias, et la reconnaissance officielle de trois organismes (un par réseau d'enseignement) comme Centre-Ressource, centres chargés d'informer et de sensibili-

ser la formation des relais, de mettre à la disposition des enseignants matériel et documentation...

Peu importe quel organisme se voit reconnu; tant mieux pour leurs ressources (un détaché pédagogique et un subside de fonctionnement et d'équipement), après tout. Plus décevante est la non reconnaissance de toutes les autres associations qui militent et œuvrent dans l'éducation aux médias depuis, pour certaines, plus de vingt ans. Elles qui occupent ce terrain depuis tant d'années, et qui sont aussi à l'origine de la prise de conscience du politique, se voient écartées de la problématique. La chasse est gardée; le gâteau, partagé, décevant.

Décevant, aussi, leur absence dans la nouvelle instance consultative. Quid du passé et de l'expertise de ces nombreuses associations, de leurs approches, de leurs richesses ? Pourquoi s'en priver ?

Reste à toutes ces institutions, la cerise. Maigre consolation...

**Pascal Laviolette,
Directeur de D.A.**

D.A. est l'Association d'information et de défense des consommateurs de culture/médias, qui coordonne la Semaine des Jeunes Téléspectateurs Actifs.

DU JEUNE TÉLÉSPECTATEUR ACTIF

QUELLE ÉDUCATION AUX MÉDIAS ?



Les finalités de l'éducation aux médias proposées par cet ouvrage sont reprises au rapport de l'opération Télécole de la Fondation Roi Baudouin. Il s'agit, de façon exhaustive, de :

- mieux comprendre les messages médiatiques et en particulier audiovisuels qui l'assaillent quotidiennement,
- développer un esprit critique par rapport au réel et à sa représentation,
- s'approprier les codes nécessaires et maîtriser les éléments créateurs de sens,
- percevoir les dimensions socio-économiques des médias,
- acquérir une plus grande autonomie face aux médias et aux contenus qu'ils véhiculent,
- s'exprimer et communiquer avec de nouveaux langages et outils, complémentaires du verbal et de l'écrit.

Manque dans cette énumération la possibilité pour les élèves de participer à des actions concrètes pour faire évoluer de façon humaniste notre paysage audiovisuel.

RTBF, JUGE ET PARTIE !

Le rapport aborde les rapports entre la RTBF et l'éducation aux médias. "Les enseignants devraient bénéficier d'une formation dispensée par des professionnels de l'audiovisuel (davantage disponibles à la suite des décisions relatives aux fins de carrière à la RTBF)..." Voilà un peu de baume sur les plaies de René Thierry et de tant d'autres dont on a brisé la carrière, il y a quelques temps !

Cela ne nous semble pas une bonne idée. La RTBF est juge et partie. Et ses anciens travailleurs continuent souvent à vénérer leur ancienne culture d'entreprise. Leur témoignage est utile mais de là à dispenser une formation aux enseignants...

Nous ne croyons pas que la RTBF doive faire de l'éducation aux médias. On ne peut pas lui demander pareille mission impossible. Comment voulez-vous qu'elle traite convenablement de thèmes tels que les retombées de la publicité sur le contenu des programmes du service public ? Le rôle des sondages ? L'omniprésence de la "promotion" dans les émissions culturelles, etc. Et comment parlera-t-elle de sa concurrente RTL-TVI ou des télévisions communautaires ?

Or, l'on peut constater que, depuis quelques années, la RTBF a réduit à une peau de chagrin ses émissions d'éducation permanente.

Que de déclarations, de débats, de conférences où l'on annonce que l'on va faire le point sur les émissions de culture ET d'éducation permanente du Service public. D'habitude, on n'y parle QUE des émissions culturelles qui subsistent.

Or, il y a, en ces temps de disette, un secteur qui continue à proliférer dans les émissions d'éducation permanente : les émissions consacrées à l'éducation aux médias.

Ainsi, l'automne dernier, la RTBF a diffusé une série de treize émissions intitulée "J'aime la télé". Ces émissions étaient coproduites avec d'autres chaînes de télévision francophones. Les petits reportages qui étaient

injectés dans ces émissions étaient réalisés pour l'ensemble des chaînes. Par contre, chaque diffuseur organisait lui-même "l'emballage" de l'émission. Chez nous, c'était Michel Franssen qui accueillait des "témoins" pour aborder le sujet de la semaine et commenter les "capsules" de reportages.

La RTBF programmat cette émission, le samedi vers 15H 30, à l'heure où les jeunes font du sport ou se promènent en ville... Selon les sujets, l'émission a été regardée par environ 25.000 à 50.000 téléspectateurs.

La Télévision Suisse Romande n'a pas réalisé un "habillage" beaucoup plus onéreux que la RTBF mais elle a opté pour une présentation plus jeune et surtout, elle a diffusé l'émission à une heure beaucoup plus favorable. Et ce fut un succès de l'audience !

Pour tester la liberté de ton de la RTBF, nous avons été attentif à la thématique de la publicité, bien entendu.

Nous avons trouvé scandaleux le slogan qui ponctua la bande annonce du "J'aime la télévision" SUR la publicité qui a été diffusée de nombreuses fois à des heures de forte écoute, aux abords du Journal Télévisé de 19H30. C'était : "J'aime la publicité à la télé". Près de 500.000 téléspectateurs (chiffres officiels) ont été atteints. C'est de l'endoctrinement aux médias ! Cela nous montre surtout la fragilité et le manque de rigueur du Service public lorsqu'on aborde une thématique qui l'implique tant. A notre connaissance, aucune personnalité ou association impliquée par l'éducation aux médias n'a officiellement contesté cette dérive.

SUITE PAGE 10

UN STAGE À CONSEILLER

Dans le rapport du Groupe de Réflexion coordonné par Robert Wangermée (voir ci-contre), si plusieurs ouvrages de références sont cités, lorsqu'il est question de la Guerre du Golfe, aucun titre n'est mentionné alors qu'il existe un best-seller passionnant écrit par un journaliste belge ! Son ouvrage serait-il trop critique ? Il s'agit de "Attention, médias ! Manuel anti-manipulateur" de Michel Collon publié chez EPO (la 3ème édition vient de paraître).

La Confédération Générale des Enseignants invite son auteur à animer un stage, du 18 au 20 août prochain, aux Rencontres Pédagogiques d'Été, à La Marlagne.

Contact :
CGE, rue du Méridien, 22 - 1030 Bruxelles.
Tél : 02/ 218 34 50
Clôture des inscriptions : le 19 juin.



Notre émission de radio fête sa 100ème émission, le 23 mai prochain.

"Télés sur écoutes", c'est une heure de bonheur pour ceux qui la réalisent. Chaque semaine, nous rencontrons un "invité fil-rouge" à qui nous donnons la parole. Nos rubriques tentent de proposer un éclairage "droits des téléspectateurs" aux différents événements qui secouent le monde des médias.

Notre équipe est composée d'amateurs. Au départ, la plupart d'entre-nous ne parlaient jamais au micro, ni devant de grandes assemblées.

Petit à petit, nous avons appris à nous documenter, confronter nos sources, vérifier nos informations, rédiger et dire nos textes, interviewer nos invités. La technique s'est améliorée : les jingles se multiplient, les bons micros s'ouvrent au bon moment...

C'est une étrange émission où l'on communique en se faisant des signes ou en écrivant quelques mots sur un bout de papier. En effet, nous ne passons qu'un seul disque en une heure et donc, nous sommes pratiquement tout le temps à l'antenne. Pour nous, c'est de la vraie radio "à écouter" faite par de véritables amateurs, si ce mot trouve sa racine dans le verbe "aimer".

Et après la 100ème ? Mais on continue... puisque cette émission nous fait du bien.

Et vous, chers auditeurs ? Chaque semaine, dix radios locales diffusent notre programme qui est enregistré sur Radio Campus, le mardi de 21 à 22 heures. Radio Ourthe Amblève nous affirme que nos rubriques sont proches de ses auditeurs : «...Il nous téléphonent pour nous donner leur avis et expliquer leur cas, notamment lorsque vous avez parlé des jeux truqués». L'Atelier Radio d'Arlon nous informe que notre émission est fort écoutée.

LE LIVRE D'OR DE L'A.T.A.

Après avoir passé une soirée avec les membres les plus actifs de notre association, les "invités fil rouge" de notre émission de radio se retrouvent face à face avec une page blanche de notre livre d'or. Voici leurs écrits.

Alain Bosquet de Thoron, écrivain, Prix Rossel 1995 : Merci à vous, pour cette soirée très agréable où je me suis senti en symbiose avec vos préoccupations, qui sont les nôtres, une fois pour toutes.

Bénédicte L. et Emanuel H. du "Collectif 95", mouvement qui revendique un changement radical de la politique audiovisuelle dans notre pays : Si le sens que nous pouvons donner à notre travail, nous, hommes et femmes de communication, est celui d'éveiller les consciences. De donner à tous le droit à l'expression. L'intelligence du regard. Le souci d'une identité culturelle. L'A.T.A. et le Collectif 95 se retrouvent et existent dans une même voix. La parole mobilise, la parole retentit... Enfin, les langues se délient.

Marcel Cheron, Député, Chef du groupe ÉCOLO au Conseil de la Communauté Française : Enfin, une heure qui compte 60 bonnes et réelles minutes, sans coupures publicitaires, sans vides de toute nature. Une heure de débat total. Quel défi ! Quelle impertinence ! Mais où est-on ? Mais où va-t-on ? Il faudrait sans faute appeler la police... de l'audiovisuel ! Je me résume : on vit une drôle d'époque cathodique. Jamais, je n'ai été, à ce point, un interviewé... actif. Vivement les bons vieux médias avec leurs bonnes vieilles pubs et leurs bons vieux journalistes passifs. Mesdames, Messieurs, vous êtes vraiment très dangereux pour le ronron médiatique.

Faut-il continuer, la saison prochaine ? Radio Tcheuw Beuzie : «Indispensable». Radio OSR : «Évidemment ! Puisqu'elle est unique en son genre et qu'elle garantit à sa façon la liberté d'expression».

Ces encouragements sont le plus beau gâteau d'anniversaire que l'on pouvait nous offrir.

TÉLÉS SUR ÉCOUTES

Chaque semaine, l'A.T.A. produit et anime "Télés sur écoutes", une émission de radio d'une heure durant laquelle un invité commente l'actualité télé. Ces invités sont créateurs, représentent des courants associatifs ou travaillent dans le monde médiatique.

NOS PROCHAINS INVITÉS

Les prochains "invités fil rouge" de Télés sur Écoutes seront :

- **Gérard Lovérius**, Directeur de la télévision
- Une **100ème émission** pleine de surprises...
- **François Martou**, Président du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC),
- **Guy Darénongué**, Rédacteur en chef de l'hebdomadaire "Télépro",
- **Pascal Laviolette**, Coordinateur de "Diffusion Alternative" pour faire un bilan de la "Semaine du Jeune téléspectateur actif",
- **Frédéric Etherlinck**, le représentant belge au Concours Eurovision de la Chanson, également pour faire le bilan de cette prestation.
- **Jacques Franck**, Directeur de "la Libre Belgique".

OÙ NOUS ÉCOUTER ?

- **A Arlon**, le vendredi à 20H, le dimanche à 16H et le lundi à 6H, sur ARA (105.3 FM).
- **A Beaumont**, le vendredi à 21H et le samedi à 9H sur RADIO SALAMANDRE (107.8 FM).
- **Dans le Brabant-Wallon**, le jeudi à 18H sur RADIO ASTRALE (106.3 FM).
- **A Bruxelles**, le mardi à 21H, sur RADIO CAMPUS (107.2 FM).
- **A Charleroi et environs**, le vendredi à 11H, sur RADIO TAN QUE VIVE (87.7 FM).
- **A Frasnes et dans la Région des Collines**, le samedi à 14 H, sur RADIO TCHEUW BEUZIE (107.8 FM).
- **NOUVEAU** : **A Herstal** : le jeudi à 10H, sur RADIO CHARLEMAGN'RIE (107 FM).
- **A Liège, Verviers, et environs**, le lundi à 18H sur RADIO ÉQUINOXE (100.1 FM).
- **A Namur**, le jeudi à 16H et le lundi à 16H sur RUN (106.4 FM).
- **A Soignies**, le samedi à 16H sur OSR (101.6 FM).
- **Dans les Vallées de l'Ourthe et de l'Amblève**, le mercredi à 10H sur RADIO OURTHE AMBLEVE (106.2 FM).

Notre émission n'est pas diffusée dans votre ville ? A vous de convaincre les responsables de la radio locale la plus proche...

CAMPAGNE ÉLECTORALE 1 9 9 5 POUR PAYSAGE AUDIOVISUEL LES RÉPONSES



PRL



PSC

— UNE RÉFORME INDISPENSABLE —

Inutile d'être gourmand.
Demandons simplement à nos futurs gouvernants
de concrétiser en priorité une seule proposition
qui fait l'unanimité de nos principaux partis politiques,
ainsi que nous le révèle
le présent questionnaire préélectoral.

ÉCOLO, le PRL, le PS et le PSC souhaitent en effet modifier le statut, le fonctionnement et la composition du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (le C.S.A.).

Cet organe devrait permettre la régulation de notre paysage audiovisuel.

Jusqu'à présent, son activité a été entravée pour de nombreuses raisons :

- 1 : il est composé pour une bonne part de personnalités qui sont juges et partie : des représentants des chaînes de télévision, des régies publicitaires, etc. On y retrouve également des représentants des syndicats et de mouvements de consommateurs, mais ils sont minoritaires. Aucune association de téléspectateurs n'y est représentée.

- 2 : ses avis sont simplement consultatifs et sont remis au Ministre qui n'est pas obligé d'en tenir compte.

- il lui manque un catalogue varié de sanctions à appliquer en cas de dérégulation. C'est tout ou rien... Imaginez-vous que le C.S.A. oserait conseiller au Ministre de supprimer d'un coup de baguette magique à la RTBF ou à RTL-TVI l'autorisation d'émettre... Son confrère

français est davantage efficace : certaines amendes imposées aux chaînes qui ne respectent pas leur cahier des charges ont des effets préventifs indéniables.

- 3 : la mise en place d'une vision systématique des programmes des chaînes de notre Communauté est nécessaire. Il ne suffit pas de faire voter des lois ou d'édicter des règlements. Il faut les faire appliquer.

- 4 : la publicité des décisions du C.A. est à prévoir. Le C.S.A. Français publie une lettre mensuelle et les médias commentent régulièrement ses décisions.

- 5 : La fonction d'un ombudsman dans le secteur de l'audiovisuel s'avère de plus en plus nécessaire. Le C.S.A. pourrait l'abriter.

Un nouveau CSA qui prendrait en compte ces différentes remarques deviendrait la pierre angulaire qui permettrait à toutes les autres revendications des téléspectateurs de s'exprimer et, éventuellement, d'être prises en compte.

Benoit GOOSSENS,
Président de l'A.T.A.



L'Association des Téléspectateurs Actifs est une ASBL pluraliste née en janvier 1994.
Son objectif est la promotion d'une évolution humaniste du paysage audiovisuel.

Pour recevoir le prochain numéro de "Comment Télé-Vous ? ",
envoyez-nous vos coordonnées et deux timbres à 16Fb.

A.T.A., Rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles
Tél. et FAX : 02/ 539 19 79

Ce dossier a été réalisé par Bernard HENNEBERT, Benoit GOOSSENS, Pierre RAVACH et Catherine STRUYF.
Supplément au mensuel "Comment Télé-vous ?" n°13 du 10 mai 1995

Aux quatre grands partis, nous avons envoyé la lettre suivante : «...Au lendemain des prochaines élections, votre parti sera invité à choisir un ou plusieurs administrateurs qui composeront le nouveau conseil d'administration de la RTBF. Votre parti est donc directement concerné par l'évolution de notre Service Public audiovisuel et par les souhaits des téléspectateurs...»

Nous leur avons posé dix questions qui abordent des problèmes concrets qui touchent directement les téléspectateurs. Voici leurs réponses.

1-COURRIER

Le Service Public RTBF devrait-il être obligé de répondre par écrit aux lettres des téléspectateurs ?

ÉCOLO : Oui

Commentaires : "La RTBF, comme tout service public, est chargée de répondre au courrier qui lui est adressé. Toutefois, des règles doivent être édictées afin que ce droit du téléspectateur ne soit pas détourné de son objectif. Certains individus ou groupes d'individus mal intentionnés pourraient en effet trop facilement paralyser un service public en l'inondant quotidiennement d'un courrier quasi identique. Cette remarque n'empêche pas que la règle générale doit être d'assurer le suivi de tout courrier."

PS : Oui

Commentaires : "Et pourquoi pas envisager la création d'une fonction "ombudsman" ? A étudier."

PSC : Abstention

Commentaires : "Il faut accuser réception de toutes les lettres et répondre aux principales sans désorganiser totalement le service."

PRL : Oui

Commentaire : "Le service public de la RTBF devrait traiter les téléspectateurs avec moins de désinvolture. Les émissions de type interactif comme "rester en ligne" sont trop peu nombreuses et ne suffisent pas à satisfaire les nombreuses interrogations du public. L'obligation morale de répondre au courrier devrait faire partie de la "Charte déontologique" du journaliste."

2-PDC

Le PDC est un signal envoyé par la chaîne de télévision qui déclenche le magnétoscope au moment précis où commence et se termine un programme.

Êtes-vous pour l'application de ce procédé par les chaînes publiques de la Communauté française ?

ÉCOLO : Oui

Commentaire : "A condition que le coût de l'installation du PDC ne soit pas exorbitant, ce qui ne semble pas être le cas."

PS : Abstention

Commentaire : "Cette décision doit être prise par la chaîne."

PSC : Oui

PRL : Oui

Commentaire : "Une fois de plus, il s'agirait, par l'application de ce procédé PDC, de permettre à la chaîne publique de témoigner du respect dû au téléspectateur et de renforcer la confiance qu'il devrait naturellement pouvoir placer dans des institutions

qualifiées de service public."

3-HORAIRE

De très nombreux téléspectateurs se plaignent à juste titre que les programmes commencent rarement à l'heure sur de nombreuses chaînes. De plus en plus souvent, certaines chaînes font commencer avant l'heure annoncée certains programmes. Pour commencer à l'heure, il suffirait :

- de restaurer la fonction de speakerine fort appréciée par nombre de téléspectateurs,

- de rediffuser des "interludes",

- de diffuser des "courts métrages", ce qui contribuerait au développement de l'industrie des programmes "courts" dont notre Communauté est spécialiste.

Considérez-vous que la ponctualité des programmes de la RTBF soit une priorité ?

ÉCOLO : Oui

Commentaire : "Pour la RTBF mais aussi et surtout pour les chaînes privées. Encore faut-il accorder un pouvoir de contrôle de cette ponctualité à un CSA réformé."

PS : Oui

Commentaire : "Vos propositions en ce sens sont à étudier."

PSC : Oui

PRL : Oui

Commentaire : "La ponctualité des programmes est à nouveau un élément de nature à restaurer la confiance du téléspectateur à l'égard des chaînes publiques. A ce titre, il s'agit d'une priorité mais le PRL insiste sur une autre priorité qui lui paraît plus importante : celle du respect de la diversité des opinions, du pluralisme et de l'objectivité dans les émissions. La qualité est à restaurer d'urgence. Là est la vraie priorité."

4-SOURDS

L'arrivée du sponsoring à la RTBF a eu pour conséquence le retrait de la météo du journal télévisé.

Pour les sourds et malentendants, cela a entraîné la suppression de la traduction en langue des signes de cette séquence, la traduction étant réservée au J.T. Il s'agit de la perte d'un acquis.

A notre initiative, 3.358 personnes ayant signé une pétition demandent depuis près d'un an la réintroduction de la traduction en langue des signes sur 21 pour la séquence "météo". Le coût pour la RTBF de la restauration de cette pratique est minime, les traducteurs étant déjà présents pour le Journal Télévisé.

Demandez-vous la réintroduction dans la séquence "météo" sur 21 de la traduction en langue des signes pour les sourds et les malentendants ?

ÉCOLO : Oui

Commentaire : "Nous sommes d'ailleurs intervenus plusieurs fois dans le sens de la réintroduction de la traduction gestuelle."

PS : (pas de réponse)

Commentaire : Pour qui pas ?

PSC : Oui

PRL : Oui

Commentaire : "Nos représentants au Conseil d'Administration de la RTBF ont plusieurs fois souhaité la réintroduction de la traduction en langue des signes de la séquence météo. Si on leur doit le maintien de la traduc-

tion gestuelle du journal télévisé, ils n'ont pu obtenir celle de la météo. Le motif invoqué est l'existence du télétexte qui fournirait cette information avec l'avantage supplémentaire de la lisibilité pour tous les malentendants, y compris ceux dont la surdité est due à une dégénérescence progressive de la faculté auditive et n'ont pas, par conséquent, appris la langue des gestes. Il va de soi que le PRL persistera dans sa demande de réintroduction du langage des signes."

5-CULTURE

Il est indispensable que la RTBF propose, aux côtés d'émissions promotionnelles, des émissions d'information sur telle ou telle discipline artistique.

Ce n'est plus le cas, actuellement. Dans le domaine du cinéma, par exemple, durant la saison 94-95, le Service Public a supprimé "Grand Écran". Ne subsiste que l'émission promotionnelle "Coup de film".

Demandez-vous la réintroduction d'émissions critiques sur les diverses disciplines artistiques ?

ÉCOLO : Oui

Commentaire : "Nous rejetons la politique dite "culturelle" de la RTBF. Elle n'a plus rien à voir avec l'art. Tout au plus se limite-t-elle à la promotion publicitaire d'événements. Notre politique culturelle vise à extraire la RTBF de la logique de vente de produits. Il faut redonner à la politique culturelle une dimension de sensibilisation critique et un objectif de soutien à la création artistique. Dans le même sens du développement de l'esprit critique, nous défendons l'idée d'un journal télévisé pour les enfants. Cessons de les enfermer dans les images véhiculées par les dessins animés japonais!"

PS : Oui

Commentaire : "Un atelier de réflexion a été mis en place par l'administration de la culture et en concertation avec la profession."

PSC : Oui

PRL : Oui

Commentaires : "Il est manifeste que la RTBF a choisi de s'adresser à un seul public de masse en réduisant à la portion congrue les cases destinées à des publics nécessairement plus restreints. Cette culture de la seule distraction paraît, aux yeux du PRL, un choix déplorable qui témoigne d'une confusion intellectuelle confondant le culturel avec tout ce qui endort le public.

Il faut restaurer des émissions critiques sur les diverses disciplines artistiques. Cela ne veut pas dire réserver de petits espaces culturels à des heures tardives. Dans notre optique, il s'agit de retrouver l'ambition d'une programmation culturelle ambitieuse et de qualité. Des chaînes qui reçoivent l'argent de la collectivité doivent se soucier d'autre chose que de faire de l'audience à tout prix. Elles doivent penser : "service au téléspectateur". Ouvrir le public à la culture européenne, informer sur l'évolution des mouvements de création, voilà le vrai défi!"

6-DIRECTS

Pour pouvoir décoder les programmes télévisés, il faut pouvoir en détecter les ingrédients. De plus en plus d'émissions qui ont l'aspect d'un direct sont enregistrées et montées. L'exemple le plus flagrant à la RTBF

est l'émission "Les Pieds dans le Plat". Même si des bandes-annonces avec des extraits sont diffusées, nombre de téléspectateurs continuent à croire que ce débat se déroule en direct.

Demanderez-vous l'apposition à l'écran d'un sigle permettant au téléspectateur de déterminer si l'émission est en direct ou en différé ?

ÉCOLO : Oui

Commentaire : "L'introduction de ce sigle ne devrait toutefois pas être un élément permettant de renforcer la dictature du direct. Les reality-shows, les débats à chaud, les duplex exagérés ont montré leurs limites. Les émissions différées bien construites permettent d'atteindre un plus haut degré de critique que bon nombre d'émissions réalisées en direct. L'essentiel est de toute façon que le téléspectateur soit informé des conditions réelles de l'émission."

PS : Oui

Commentaire : "Néanmoins, cette décision ne peut être prise que par la Direction de la chaîne."

PSC : Abstention

Commentaire : "Ne nous semble pas important."

PRL : Oui

Commentaire : "L'idée d'apposer à l'écran un sigle permettant au téléspectateur de savoir si l'émission est en direct ou en différé nous paraît intéressante à retenir. Un fois de plus, la vérité mérite toujours d'être dite."

7-CODE

Certains hebdomadaires (Télé-Moustique...) et certaines chaînes de télévision (Canal+ Belgique) renseignent le téléspectateur sur la nature du programme (exemple : Pour Tous, Pour Adultes...).

Demanderez-vous à la RTBF d'établir une sorte de "code parental" diffusé dans les bandes-annonces, sur le télétexte de la RTBF, en amorce à la diffusion du programme ?

ÉCOLO : Oui

Commentaire : "A condition que ce code ne soit pas un élément visant simplement à faciliter le consumérisme télévisuel. Il faut inviter le téléspectateur à aller au-delà du sigle. Chacun, avant de regarder un programme, devrait s'intéresser au contenu de ce programme. Le code parental proposé devrait se construire autour d'une vision pluraliste et ouverte de la vie en société."

PS : Non

Commentaire : "C'est aux parents, aux familles d'apprécier l'accès ou non à tel ou tel programme. Ce n'est pas à la chaîne de TV à fixer les critères d'appréciation."

PSC : Non

Commentaire : "Ce travail est celui des hebdomadaires et des quotidiens sauf dans des cas particuliers (carré blanc)."

PRL : Oui

Commentaire : "Le public ne doit pas être obligé d'acheter un hebdomadaire pour être renseigné sur la nature du programme. Cependant, le téléspectateur actif, qu'avec vous nous souhaitons, doit trouver les instruments capables d'éclairer son choix. A cet égard, aucun moyen ne doit être négligé. Une sorte de "code parental" pourrait être mis en place mais il conviendrait alors d'en confier l'élaboration à une instance extérieu-

re à la RTBF et composée de spécialistes qualifiés."

8-TV8

L'accord TV8 a conduit la RTBF à concevoir de fausses émissions pour développer le sponsoring (Dico-Trottoir, Petits Bouts d'Histoire,...). Ces émissions ne sont pas conçues pour les téléspectateurs, mais pour les sponsors.

Votre parti accepterait-il d'inclure le sponsoring dans l'accord TV8 ?

ÉCOLO : Non

Commentaire : "Notre position est plus radicale : il faut supprimer l'accord TV8 organisant le partage des recettes publicitaires. La question posée montre d'elle même les limites du système TV8. Depuis le début, cet accord est contourné : on parle de sponsoring, de parrainage pour éviter de passer par la publicité, seule dimension régie par l'accord."

PS : Abstention

Commentaire : "Il ne s'agit pas d'un accord mais d'un dispositif réglementaire à respecter dans les termes actuels."

PSC : Non

Commentaire : "Ce n'est certainement pas l'intérêt de la RTBF."

PRL : Oui

Commentaire : Il va de soi que l'accord dit "TV8" commence à dater et qu'il pourrait être évalué. Cela éviterait que la RTBF aie des "états d'âme" déplacés qui l'amènent à chercher à augmenter sans cesse ses recettes par des moyens tels le sponsoring et le bartering non visés par l'accord relatif au partage des recettes de publicité commerciale. Ce qui nous paraît surtout grave, c'est la tromperie supplémentaire du téléspectateur qui peut légitimement penser avoir sous les yeux une émission produite par la RTBF.

9-CSA

Le rôle simplement consultatif du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel le rend inopérant (les cahiers des charges des chaînes de télévision en ce qui concerne l'aide à la création ont rarement été respectés...). Sa composition majoritaire de membres qui sont "juges et parties" le rend peu crédible. Son absence de moyens pour mettre en place une "police de l'audiovisuel" basée sur la vision systématique des programmes des chaînes de la Communauté le rend inefficace. Actuellement, le fonctionnement du CSA en France est beaucoup plus crédible, ce qui tend à prouver que la mise en place d'une structure de régulation de l'audiovisuelle indépendante des partis politiques est possible.

Envisagez-vous de réviser le statut, le fonctionnement et la composition du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel ?

ÉCOLO : Oui

Commentaire : "Il est urgent que le CSA cède la place à une instance indépendante, dotée d'un réel pouvoir de régulation. Le 12 avril 1988 ÉCOLO déposait déjà une proposition de décret visant à instituer une commission de contrôle et d'arbitrage de l'audiovisuel. Malheureusement, les gouvernements et majorités qui se sont succédés n'ont pas voulu analyser cette proposition ce qui a pour conséquence que nous sommes maintenant devant un CSA dépossédé de toute autorité, gage et alibi de la majorité PS-PSC."

PS : Oui

Commentaire : "Tout en ne partageant pas tous vos jugements de valeurs quant au CSA (cfr. contexte) la question de la révision du statut, du fonctionnement et de la composition du CSA est à envisager et à étudier sérieusement. A envisager également dans son champ d'intervention la problématique de l'éthique."

PSC : Oui

Commentaire : "Mais sans en exclure totalement par principe les élus."

PRL : Oui

Commentaire : "Le PRL envisage très sérieusement la mise en place d'une instance véritablement indépendante, dotée surtout des moyens d'action dont le CSA actuel est dépourvu. Cette instance aurait pour mission de rendre des avis relatifs :

- au respect de la mission de service public de la RTBF;
- au respect des lois et de l'intérêt général dans les émissions;
- à toute question concernant le traitement de l'information et de la déontologie journalistique;
- à l'amélioration de la qualité des grilles de programmes.

10-CÂBLE

La récente valse des programmes due à l'arrivée notamment de "Club RTL" a insatisfait de nombreux téléspectateurs et démontre que le "must carry" (obligation de diffuser les chaînes de la RTBF, de RTL TVI, des télécommunications,...) imposé actuellement par la Communauté Française est totalement insuffisant.

Faut-il imposer un cahier des charges plus précis aux cablo-distributeurs afin qu'ils respectent davantage la diversité des souhaits de leurs clients ?

ÉCOLO : Oui

Commentaire : "Mais ce qui est surtout urgent, c'est d'opérer un prélèvement sur les bénéfices de ces câblodistributeurs afin d'alimenter un fonds de création. D'autre part, le cahier des charges devrait concilier la promotion d'un service public de l'audiovisuel et la libre circulation des programmes. Enfin, nous ne pouvons accepter d'enfermer les téléspectateurs dans un rôle de "clients" comme pourrait le laisser entendre la formulation de la question. ÉCOLO considère les téléspectateurs actifs comme des citoyens acteurs qui, bénéficiant de la réception d'un programme, vont au-delà de celui-ci et entrent dans une démarche critique de réflexion et d'action".

PS : (pas de réponse)

Commentaire : "En règle générale, les câblodistributeurs, en dehors du Must carry, suivent la diversification de la demande dans ses aspects plus quantitatifs."

PSC : Oui

PRL : (pas de réponse)

Commentaire : "Nous ne pensons pas qu'un cahier des charges imposé aux câblodistributeurs suffirait à respecter davantage la diversité des souhaits de leurs clients en matière de programmes notamment. Néanmoins, il nous semble que toutes les parties concernées par le développement de l'audiovisuel devraient prendre davantage conscience de leurs responsabilités en ce domaine, sur base d'un cahier des charges détaillé, à la production d'oeuvres audiovisuelles de qualité."

PROMESSES ÉLECTORALES

A propos du débat "Culture et RTBF", nombre d'observateurs croient que les clefs de l'évolution se trouvent dans les directions des partis politiques majoritaires au conseil d'administration dudit Service Public : le PSC et le PS.

Nous avons remarqué que Philippe Busquin, le Président du PS, s'était déplacé pour assister, silencieux, au débat qui s'était déroulé au Théâtre Royal de la Monnaie. Nous lui avons proposé d'être l'invité "fil rouge" de notre émission de radio "Téles sur écoutes". Il nous a marqué verbalement un accord de principe mais son agenda ne lui a pas permis jusqu'à présent de répondre à notre invitation.

D'autre part, à l'occasion de la campagne législative, notre association pluraliste a décidé d'inviter, semaine après semaine, à notre émission de radio les représentants d'ÉCOLO, du PS, du PSC et du PRL.

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des déclarations de nos invités.

Pour le PS, le service de presse du Bd de l'Empereur (artère bruxelloise où est établi le siège du PS) avait une vingtaine de jours pour choisir quelle personnalité répondrait à notre invitation.

Tout d'abord, il nous annonça la venue de Philippe Mahoux, le Ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel. Lorsque nous avons contacté son cabinet pour régler les modalités techniques, il nous fut affirmé que le Ministre participait déjà, ce soir-là, à une conférence.

Le service de presse du Bd de l'Empereur partit donc à la recherche d'un autre interlocuteur et, le vendredi 28 avril, nous confirma qu'Éric Tomas, le Ministre de la Culture et du Budget avait donné son accord. Le mardi 2 mai, en matinée, nous faxons donc à celui-ci la conduite de l'émission. Vers 11 heures, le service de presse d'Éric Tomas nous téléphone pour nous signaler que le Ministre n'a pas été prévenu par le Bd de l'Empereur et qu'il n'est pas libre. Il va prendre contact avec le bd de l'Empereur et nous recontactera dès que possible pour nous informer de la suite des événements, ce qu'il ne fera pas. Fin du psycho-drame : deux heures et demie avant que ne démarre l'émission, le Service de presse du Bd de l'Empereur, vers 18H30 nous retéléphone pour nous annoncer qu'aucune personnalité socialiste ne répondra à notre invitation.

Ainsi, l'état-major du Parti Socialiste torpille notre projet de donner la parole de façon pluraliste aux principaux partis de notre Communauté, sur les onze radios qui diffusent notre émission. S'agit-il d'un incident de parcours ? Un simple problème de surcharge en période pré-électorale ? Peut-on y lire plutôt un certain mutisme de la part d'un parti très influent sur la politique audiovisuelle ? L'avenir nous le dira car nous espérons que le Président de parti Philippe Busquin, après les élections, aura le temps et l'envie de répondre à notre invitation.

**Durant la dernière législature,
quelle est l'évolution
de notre paysage audiovisuel
qui vous a le plus intéressé ?**

• **Marcel Cheron (ÉCOLO)** : Le succès d'un certain nombre de réalisations propres, notamment à la RTBF. Je ne m'en cache pas : je suis plutôt un "accro" de la télévision de service public. Je pense à des émissions telles que "L'Hebdo" ou "Strip-Tease" que France 3 rediffuse. Tout ceci nous prouve que nous sommes capables de faire de la production.

• **Daniel Ducarme (PRL)** : Le fait que différents animateurs et journalistes, essentiellement à la RTBF, ont essayé de faire un effort plus que significatif pour que la culture ne soit pas abandonnée au niveau des émissions.

• **Nathalie de't Serclaes (PSC)** : C'est peut-être paradoxal mais c'est le fait qu'il y ait eu une crise à la RTBF. On a été obligé de parler du service public de l'audiovisuel. On pouvait même se poser la question : faut-il un service public pour l'audiovisuel ? Est-ce nécessaire lorsqu'on voit toutes les chaînes dont on peut disposer aujourd'hui en Communauté Française ? Est-ce qu'il est nécessaire d'avoir une télévision de service public ? On a donc dû se poser cette question. Pour le PSC, il est clair que nous répondons oui car, justement, vu la multiplicité et la multiplication des chaînes, il faut que le service public puisse exister. Il doit en avoir les moyens pour pouvoir être une télévision de référence par rapport aux autres chaînes et particulièrement par rapport aux chaînes commerciales. Il faut que le téléspectateur puisse savoir qu'il y a dans cette télévision de service public un certain nombre de règles déontologiques, qu'on n'y fait pas n'importe quoi, qu'on cherche à y promouvoir la cul-

ture de notre communauté. On cherche également à informer convenablement le téléspectateur, à lui faire connaître les enjeux de sa communauté. Bref, c'est l'instrument par excellence d'éducation permanente.

**Durant la dernière législature,
quelle est l'évolution
de notre paysage audiovisuel
qui vous a le plus déplu ?**

• **Marcel Cheron (ÉCOLO)** : L'introduction de la publicité et la marchandisation. Le fait que ce que l'on vise, c'est la rentabilité directe pour un public moyen. C'est une banalisation éminemment dangereuse. On ne la perçoit pas immédiatement. Au fil du temps, elle devient préhensible. Ce débat que l'on a aujourd'hui sur la culture, ce n'est pas du tout le fait du hasard mais c'est bien la conséquence de cette volonté de faire en sorte que ce soit les impératifs de la publicité qui guident les productions et les choses que l'on montre à la télévision. Je crois que c'est la plus pernicieuse des retombées de la publicité et cela s'est produit sous cette législature.

• **Daniel Ducarme (PRL)** : Une dépendance excessive des directions de chaînes à l'égard de l'audimat.

• **Nathalie de't Serclaes (PSC)** : L'audimat. Il faudra réfléchir au positionnement d'une télévision de service public telle que la RTBF. Bien entendu, une télévision doit être regardée. S'il n'y a pas de téléspectateurs, elle ne sert à rien. Mais il ne faut pas non plus être obsédé par l'audimat. Il faut rechercher un juste équilibre entre une télé de qualité et ce que les téléspectateurs ont envie de regarder. Je suis relativement optimiste. La télévision est assez jeune. Elle a été popularisée dans les années soixante. Cela ne fait jamais qu'une trentaine d'années. Il y a donc une culture de l'audiovisuel qui doit se mettre en place. Je ne suis pas sûre que les gens, à la longue, ne choisiront pas une télévision de service public parce que, là, ils sont certains de trouver des programmes de qualité plutôt que tout et n'importe quoi dans les télévisions commerciales qui, à un moment donné, à mon avis, s'essouffleront parce que les gens comprendront mieux leur télévision et arriveront à décoder ce qu'on leur montre.

**Faites-nous une "promesse électorale" !
Si vous participez au prochain gouvernement,
quel changement prioritaire souhaitez-vous
apporter à notre paysage audiovisuel ?**

• **Marcel Cheron (ÉCOLO)** : La création audiovisuelle est une véritable priorité. Aujourd'hui, le secteur audiovisuel, quel qu'il soit, se contente beaucoup trop de ne faire qu'un travail minimum de diffusion. Il n'y a pas de secret : il faut des moyens. Le fonds d'aide à la création doit être alimenté par de vraies ressources. La seule façon de s'en sortir, ce n'est pas cette taxe déguisée de 150 francs du Ministre Philippe Mahoux qui sera partagée entre les télévisions communautaires et le fond d'aide à la création. Il faut des sommes beaucoup plus importantes. Instaurons donc un prélèvement sur les bénéficiaires des cablo-distributeurs. Là, existent des ressources qui ne peuvent pas être répercutées comme telles sur le consommateur. Enfin, la création deviendra une réalité.

• **Daniel Ducarme (PRL)** : Une réforme du statut de la RTBF. Il sera clairement prévu dans un cahier des charges passé entre le gouvernement de la Communauté Française et la RTBF un montant fixe et la diffusion, à des heures de grande écoute en radio et en télévision, d'émissions offrant une information de qualité sur la culture. Il ne faut donc pas tomber dans la tyrannie de l'audimat, même si cela représente une difficulté concurrentielle vis-à-vis des chaînes étrangères. C'est une politique qui a été mise en place dans d'autres pays ou régions francophones tels que le Québec. A terme, il y a été démontré que pareille stratégie pouvait fonctionner.

• **Nathalie de't Serclaes (PSC)** : Il faut doter la RTBF d'un véritable statut qui en fera une entreprise culturelle autonome. Il faut lui donner les moyens pour être véritablement la télévision de service public en Communauté française avec, bien entendu, les moyens financiers correspondants. En Communauté française, l'enseignement absorbe les 3/4 du budget. Ce qui reste retourne à la culture. Celle-ci concède 60% de ses fonds à la RTBF, soit environ 5,6 milliards. J'estime donc que la RTBF, en tant que télévision et en tant que plus grand consommateur du budget de la culture, a une responsabilité toute particulièrement vis-à-vis du monde culturel. Ainsi, la RTBF devra travailler en synergie avec le monde culturel et les créateurs audiovisuels.



DELARUE : ÇA SE DISCUTE...

Il n'existe pas beaucoup d'émissions de débat citoyen à la télévision. Les téléspectateurs peuvent-ils s'y exprimer dans de bonnes conditions ? Sont-ils respectés ? J'ai "testé" l'émission de Jean-Luc Delarue sur France 2.

MAUVAIS PAYEUR...

Sept mois et un jour après ma prestation à l'émission "Ça se discute" de Jean-Luc Delarue, sa société de production "Réservoir Prod" m'a enfin remboursé mon ticket de chemin de fer aller-retour Bruxelles-Paris en seconde classe.

La nuitée à l'hôtel, elle, était directement payée par la société de production. Pour le voyage, il fallait renvoyer les tickets qui servaient de justificatifs.

Le débat se déroulait, le 27 septembre 1994. J'ai envoyé ma note de frais, le 29 septembre 1994. Celle-ci ainsi qu'un premier rappel daté du 7 février 1995 restèrent sans réponse. Un envoi recommandé effectué le 12 avril 1995 confirma ma détermination et, sans un mot d'excuse, ma note de frais fut remboursée, le 28 avril 1995.

Cette information fera certainement plaisir au député André Santini (UDF) qui considère que le coût de l'émission de Delarue est trop élevé : 1,5 million FF par émission (et il y en a deux par semaine) : "C'est toujours le même plateau, le même décor, il y a quelques reportages qui passent, mais enfin tout cela ne vaut pas un million et demi de FF !".

...BIEN PAYÉ !

Selon le mensuel "Entrevue" d'avril 1995, "Ça se discute" coûterait 0,64 FF par téléspectateur qui regarde l'émission. Le budget serait plus ou moins le double de celui habituellement octroyé aux émissions de 2ème partie de soirée, tant sur les chaînes privées que publiques. Anne Magnien, la journaliste spécialiste des médias sur RTL radio et productrice ainsi qu'animatrice de "Culture Pub" sur M6, raconte que lorsqu'elle a demandé à Delarue quel était son budget exact, celui-ci lui a répondu que ça ne la regardait pas. Voilà une réaction... qui se discute, lorsque l'argent en question provient du service

public et que l'on découvre la manière dont on rembourse de modestes notes de frais...

ACCESSIBLE

Tout n'est pas aussi sombre. Il faut reconnaître que l'équipe de "ça se discute" peut donner la parole à certaines personnes qui lui demandent de témoigner. Apprenant que l'émission serait consacrée à "images et violence", j'ai contacté "Réservoir Prod" (13, rue Alphonse de Neuville, 75017 Paris). Mon témoignage a été retenu et j'ai été invité à participer à l'émission.

QUELLE PRÉPARATION ?

Par contre, j'ai déchanté lorsque j'ai découvert comment se préparait réellement l'émission. Aucun contact n'est prévu avec l'animateur avant le démarrage de l'émission. Son staff lui a-t-il mal résumé sur ses fiches ma raison d'être là ? Jean-Luc Delarue m'a posé une première question qui ramait complètement à contre courant. J'ai donc perdu une bonne partie du précieux et si court temps de mon intervention pour mettre bon ordre sur la présentation erronée qu'il faisait de moi. Je peux comprendre qu'un animateur choisisse de ne pas rencontrer les personnes qu'il interviewe avant un débat. Mais, dans le cas présent, c'est désolant parce que, d'une part, les téléspectateurs du service public n'ont pas eu droit aux multiples informations que mon (modeste) témoignage aurait pu leur proposer et, d'autre part, parce que ce n'est pas faire preuve de respect pour les témoins qui consacrent un temps important pour préparer leur intervention et pour se rendre à Paris où a lieu l'émission. Jean-Luc Delarue dirige une société de production et anime une émission de radio quotidienne sur Europe 1.

Ne devrait-il pas consacrer tout son temps de travail à la préparation de ses deux émissions hebdomadaires de "ça se discute", notamment en rencontrant ses invités ?

Il serait ainsi l'un des premiers responsables du paysage audiovisuel français à mettre fin à un cumul fort peu déontologique.

Bernard HENNEBERT

LES TÉLÉDISTRIBUTEURS REMIS EN QUESTION



Plusieurs téléspectateurs nous ont téléphoné pour marquer leur mécontentement sur l'évolution apportés aux grilles des programmes que leur proposent leurs télédistributeurs. Nous les avons invité à contacter "Le Vif L'Express" qui menait une enquête sur ce thème. Ceci est également le job de l'A.T.A. Le 16 mars dernier, l'hebdomadaire entama son article "Télédistribution : qui décide ?" par leurs témoignages.

"Pour tous les amateurs de jazz, c'est vraiment une grosse perte." Vincent, saxophoniste, ne décolère pas depuis l'éviction de la troisième chaîne hollandaise NED 3 du câble bruxellois (Brutéle) au profit des nou-

velles chaînes commerciales francophones ou néerlandophones, Club RTL, K2 et VT4. "Pendant le mois de juillet, explique-t-il, NED 3 retransmettait pendant 3 jours le Northsea Jazz Festival de La Haye, qui est le rendez-vous jazzique le plus important de la saison".

La mauvaise humeur d'Anne a les mêmes raisons. Hollandaise vivant en Belgique depuis 1970, assistante sociale, elle était reliée à son pays par NED 3 qui, dans le système néerlandais de pluralisme externe, permet l'expression du courant libre-penseur protestant. "Pour tous les milieux intellectuels, dit-elle, cette chaîne était une base de référence".

QUELLE ÉDUCATION AUX MÉDIAS ?**LES JEUNES EN VEULENT**

Le 5 avril dernier, l'A.T.A. a rencontré une quarantaine d'élèves âgés, pour la plupart, de 17 ou 18 ans. Ils suivent les cours à l'école De Croly à Bruxelles. Ils s'étaient inscrits pour participer à notre animation. Ce jour-là, en effet, leur école proposait une journée de rencontre "à la carte". Notre intention était de découvrir leur opinion à propos de l'éducation aux médias.

Il fut question de la fausse interview de Fidel Castro par PPDA, de la médiatisation de la Guerre du Golfe, de l'autopromotion outrancière de ses propres disques par Pascal Sevran dans "La chance aux chansons", de quelques exemples de faux directs, etc.

Après une heure et demie d'animation, alors que nous n'avions pas encore abordé la thématique "association de téléspectateurs" (pour ne pas influencer notre auditoire), nous avons proposé un questionnaire aux élèves. Vingt-trois l'ont complété. En voici les résultats.

Bien entendu, cet exercice n'est pas un sondage scientifique. Néanmoins, ses résultats sont étonnants.

Puisse ce test donner l'envie à nos responsables de "l'éducation aux médias" de mener une enquête plus approfondie sur cette thématique.

1

Vingt élèves considèrent qu'il ont besoin de l'éducation aux médias pour découvrir le fonctionnement et les pièges de la TV. Deux estiment pouvoir s'en sortir tout seuls (une abstention).

2

Dix-huit pensent qu'elle doit être enseignée à l'école (quatre "non", une abstention).

3

A quoi sert cette "éducation aux médias" ? Trois propositions sont présentées aux élèves. Celle qui rallie davantage leurs suffrages (sept), c'est "te donner envie de soutenir une action de téléspectateurs qui pousserait les chaînes de télé à supprimer des émissions malhonnêtes". Viennent ensuite, les deux autres propositions ex-aequo (six voix, chacune) : "te permettre de choisir des programmes plus honnêtes et ne plus te faire avoir" et "fermer plus souvent ton poste de télévision" (quatre abstentions).

4

Dix élèves indiquent leur envie de participer aux activités d'une association de téléspectateurs, si celle-ci lui fait la preuve qu'elle peut forcer par ses actions la télévision à devenir plus honnête. Quatre élèves affirment déjà participer à d'autres activités qui les intéressent davantage (neuf abstentions).

5

Une seule heure de cours est prévue pour aborder la publicité à la télévision, dans ta classe. Lequel des deux éclairages suivants trouves-tu le plus utile de recevoir en priorité ?

- A : découvrir comment on réalise un spot publicitaire, combien coûte sa production, sur quelle chaîne et à quelle heure choisit-on de les diffuser, etc.

- B : analyser les effets de la présence de la publicité sur les programmes de la RTBF, se demander s'il est normal qu'il y ait de la publicité sur notre Service public, découvrir comment la BBC réussit à se passer de la publicité, s'interroger sur la possibilité de supprimer progressivement la publicité à la RTBF et découvrir quelles conséquences cette option aurait sur ses programmes.

L'éclairage "enseignement de type encyclopédique" (A) recueille trois voix. L'éclairage "pédagogie des enjeux" (B) l'emporte avec dix sept voix (deux abstentions).

Ce 19 novembre 1994, qui donc était l'invité de ce "J'aime la télé" SUR la publicité ? Aurait-on droit à un débat réellement contradictoire entre celui-ci et le présentateur de l'émission ? C'était Philippe Reynaert, le "monsieur cinéma" aux étranges lunettes de la RTBF mais également "créatif" dans une grande agence de publicité...

On reparla de publicité également, le 17 décembre 1994, dans le "J'aime la télé" sur les émissions pour les enfants.

On y apprend que la publicité est interdite dans les émissions pour les enfants de moins de 13 ans au Québec. En contrepartie, des fonds publics ont été instaurés pour réaliser des émissions performantes pour la jeunesse, dans cette région lointaine qui est plus petite que notre Communauté... Chez nous, c'est le même scénario, sauf que les fonds publics spécifiques ne sont pas prévus. Michel Franssen demande à son invitée, Marianne Nihon, la nouvelle responsable des émissions pour la jeunesse à la RTBF, si elle ne serait pas tentée par la publicité et le sponsoring. La maman de Bla-Bla répondit : "...Moralement, non. Mais c'est vrai que c'est dur... Car on ne me donne pas plus de moyens. Par principe, je dirais non, mais si cela se présente, on verra...". "J'aime la télé" est une émission montée. Donc, ce passage a été maintenu volontairement dans sa présentation au public. Il s'agit ni plus, ni moins, d'un débat non contradictoire dans une émission pédagogique qui ne décrit pas de façon très détaillée la législation mais qui laisse entendre qu'on pourrait être tenté de ne pas l'appliquer... Un débat contradictoire —qui n'est pas un débat anti-RTBF mais bien un débat de CITOYENNETÉ— aurait permis aux téléspectateurs de mieux découvrir, par exemple, que la Communauté Française ne joue pas son rôle en ne prévoyant pas un meilleur financement des émissions pour enfants.

Le 13 décembre 1994, nous avons invité Michel Franssen à participer à notre émission de radio "Télesur écoutes". Nous nous sommes étonné devant lui qu'aucune des treize émissions "J'aime la télé" n'avait été consacrée aux associations de téléspectateurs. Et l'on pouvait faire la même critique pour une autre longue série d'émissions analogues, "Vidéotheque", qu'il avait coordonné quelques années plus tôt... Le responsable des émissions d'éducation permanente à la RTBF nous a répondu que le but de ces émissions "était de parler des différents aspects de la TV". Alors, les associations de téléspectateurs ne sont pas l'un de ces aspects ? Ou peut-être n'aime-t-il pas les associations de téléspectateurs ? Faux ! Dans l'émission, il a déclaré que ces associations se multipliaient et qu'il s'en réjouissait. Michel Franssen n'aime pas les ligues de vertu et préfère évaluer la crédibilité d'une association de téléspectateurs à la qualité de sa réflexion et de ses activités. Après avoir subi nos questions, il nous a écrit qu'il "aimait les téléspectateurs actifs et intelligents dont l'A.T.A. est le porte parole". Notre interlocuteur ne nous expliquera jamais vraiment pourquoi ses très nombreuses émissions n'ont jamais abordé pareille thématique, alors qu'il a programmé, dans ses deux séries d'émissions, souvent les mêmes sujets à plusieurs reprises : les jeux télé, les enfants, etc. "On pourrait en parler, un jour. Pourquoi pas ! " Quand et comment ?

UN MANUEL... À CORRIGER ET COMPLÉTER !

La série des émissions télé "J'aime la télé" connaît un prolongement écrit. Celui-ci a été rédigé par l'équipe de MédiActeurs en collaboration avec le Centre d'initiation aux communications de masse de Lausanne.

Ce volume d'une centaine de pages se veut "un ouvrage éducatif". Il peut servir de livre d'accompagnement pour les enseignants qui voudraient utiliser les 13 émissions télé qui, elles, sont diffusées par le service de prêt de la Médiathèque de la Communauté Française.

MédiActeurs est très lié à Média-Animation (même adresse, même animateur) qui a été désigné par le Ministre Philippe Mahoux comme centre de ressource pour le réseau de l'enseignement libre.

Il est donc pertinent de feuilleter cet "ouvrage éducatif" en s'imaginant qu'il pourrait devenir le prototype du manuel scolaire d'éducation aux médias sur lequel transpireront, un jour peut-être, nombre de nos petites têtes blondes.

Ouvrage encyclopédique ? Artisan d'une pédagogie des enjeux ?

L'introduction est révélatrice. Les auteurs invitent le lecteur à comprendre "comment tout cela fonctionne", à acquérir le réflexe "qui consiste à se poser les bonnes questions aux bons moments" et à se transformer "en

mini-professionnel" pour tourner soi-même un clip, une pub, un épisode de feuilleton ou une séquence de JT.

Le constat est analogue aux deux autres exemples que nous venons d'analyser dans le présent article. Aucun facteur de changement social n'est proposé. Les deux seules alternatives illustrées sont la consommation individualiste de qualité ou la créativité (réalisez vos propres séquences). Il n'est jamais question de tenter de supprimer les dysfonctionnements. Toute idée de résistance est absente. On fuit là où c'est mieux et on abandonne la médiocrité aux téléspectateurs qui n'ont pas eu la chance de rencontrer l'éducation aux médias.

Dès l'introduction, l'on nous annonce que l'on va nous emmener "... faire un tour du côté du sponsoring et de la pub, qui fournissent en grande partie le nerf de la guerre : l'argent sans quoi rien ne se fait". Ce n'est que dans le chapitre "Télévision sous haute surveillance" (tout un programme !) qu'apparaît enfin l'expression "télévision publique". Nous aurions trouvé plus pédagogique que la présentation des enjeux service public/télévisions privées soient le questionnement principal de l'introduction.

Nous limitant dans cette enquête à la façon dont l'éducation aux médias traite la publicité à l'écran, nous constatons à nouveau que la parole n'est pas vraiment donnée aux opposants à la publicité sur le service public.

Pire ! La présence en Europe de chaînes de service public qui n'ont pas recours à la publicité commerciale est occultée. Pourquoi ignorer la BBC et les chaînes de la BRTN, au Nord, dans notre pays... Page 8 : "...Les (NDLR : il faudrait écrire "certains") états ne voient plus pourquoi se passer de la manne publicitaire que les privés monopolisent. Publicité et sponsoring se généralisent..."

Page 16 : on réenfonce le même clou. "...Il n'a pas fallu longtemps avant qu'on s'aperçoive que la poche du contribuable n'était pas assez large pour régler toutes les factures de la télévision (Faux ! Une partie seulement de la redevance retourne à la RTBF. La poche du contribuable est assez large si l'entièreté de celle-ci était destinée au Service public). Rapidement dans certains pays (Suisse, France), plus tard dans d'autres (Belgique) (NDLR : Faux ! Il faudrait écrire : Communauté Française), on a alors ajouté au financement public un complément publicitaire..."

C'est passionnant d'analyser ainsi le livre "J'aime la télé" (1). Nous proposons ces critiques pour l'améliorer. Soyons constructifs ! Il est clair que ce manuel propose une mine d'informations utiles qui permettent de mieux décoder les émissions du petit écran. Sa présentation graphique est agréable et imaginative. Ses petits "exercices" favorisent une lecture active.

Mais nous espérons que l'éducation aux médias n'ait pas pour but principal de transformer les jeunes en téléspectateurs passifs performants. Nous souhaitons que des liens s'établissent entre les pédagogues de l'audiovisuel et les "Greenpeace" du petit écran. Par le présent article, nous espérons avoir franchi le premier pas. Notre mensuel, ces prochains mois, publiera les réactions des personnes que nous interpellons. A suivre ?

(1) Pour se procurer "J'aime la télé" (650Fb + 70Fb de frais de port), contactez MédiActeurs, Avenue Rogier, 32 - 1030 Bruxelles Tél. : 02/ 242 57 93

Mon numéro de compte : - -

NOUVEL ORDRE PERMANENT À DATE CONVENUE

Je soussigné : titulaire du compte précité
demeurant à

donne ordre de payer pour une durée indéterminée (1) : mensuellement (2) trimestriellement (2)

à partir du / / 1995 un montant de Francs.

au bénéfice du compte bancaire n°001-0837560-41

BENEFICIAIRE : A.T.A. a.s.b.l

Rue / n° : Rue Américaine, 106

Code postal / Localité : 1050 BRUXELLES

Communication : Cotisation

Date et signature du titulaire du compte

Cachet de l'agence

(1) Toute révocation ou modification de cet ordre sera notifiée par pli recommandé envoyé au siège central ou par un avis signé dans votre agence 15 jours avant l'échéance.

(2) Cocher la case adéquate.

C'EST COMBIEN ?

L'A.T.A. ne reçoit jusqu'à présent aucun subside. Conséquence : nos finances, c'est nous... et c'est vous.

Les membres reçoivent notre périodique "Comment TéléZ-Vous ?", ont accès à notre service de documentation, etc.

Devenez membre de notre a.s.b.l. en cotisant 400 francs/an (pour les étudiants, les chômeurs, etc.) et 1200 francs/an (pour les autres).

Il vous suffit de verser cette somme au compte de l'A.T.A. : 001-0837560-41.

À DÉPOSER À VOTRE AGENCE BANCAIRE

Néanmoins, nous préférierions une autre formule de financement car notre action vise le long terme. Offrez-nous un ordre permanent. Sur celui-ci, les étudiants et les chômeurs verseront un montant de 100 Fb chaque trimestre. Et les autres personnes, 100 Fb chaque mois. Remplissez à cet effet le formulaire ci-dessus et déposez-le à votre agence bancaire. Merci.

COMMENT TÉLÉZ-VOUS ?

Rue Américaine, 106

1050 Bruxelles

Tél. et FAX :

02/539 19 79

Rédaction :

Nathalie Dunkelman, Benoit Goossens, Bernard Hennebert, Pierre Ravach, Catherine Struyf.

Illustrations : Esdé.

Mise en page : Benoit Goossens.

L'équipe de l'A.T.A. se compose de :

Paula Bouchez, Nathalie Dunkelman, Benoit Goossens, Bernard Hennebert,

Laurent Noël, Jean-Christophe Pirnay, Pierre Ravach, Tom Rijdsams, Aviva Salama,

Patrick Sénéart, Catherine Struyf.



Association des Téléspectateurs Actifs

A l'attention de Jean-Charles De Keyser,
Directeur Général de RTL TVI,
Av. Ariane, 1 - 1201 Bruxelles.

Bruxelles, le 28 avril 1995,

Monsieur le Directeur Général,

Nous préparons le numéro 13 de notre mensuel "Comment Télé-Z-Vous ?". Il s'agit d'un numéro "spécial élection" qui sera largement diffusé dans le monde politique.

Vous le savez certainement, actuellement, nous demandons que la RTBF en tant que service public soit obligée de répondre au courrier des téléspectateurs. Récemment, suite à notre initiative, une question parlementaire a été posée au Ministre Philippe Mahoux.

Bien entendu, pareille obligation ne peut pas être imposée aux chaînes de télévision privées. Celles-ci, d'ailleurs, ont tout intérêt à répondre au courrier des téléspectateurs qu'elles tiennent à fidéliser encore davantage que la RTBF puisqu'elles sont davantage, par nature, dépendantes de l'importance de leur audience.

L'année dernière, à plusieurs reprises, vous avez aimablement répondu à nos courriers, dans un langage clair qui évitait la langue de bois. Nos membres et sympathisants l'ont certainement apprécié.

Nous nous étonnons donc de n'avoir toujours pas reçu de réponse à la lettre (*) que nous avons envoyé à la direction de votre chaîne, le 4 février dernier. Des rappels ont été effectués les 17 mars et 12 avril dernier. Vous trouverez copie de cette lettre en annexe. Nous espérons que vous aurez à cœur de nous répondre dans les plus brefs délais.

D'autre part, l'un de nos membres nous a communiqué les observations suivantes :

A : Horaires fluctuants et fin amputée :

- Le 18 février 1995, sur Club RTL, l'épisode "L'arrivée" de la série britannique "Le Prisonnier" a démarré avec 10 minutes de retard et a été amputé de ses 10 dernières minutes.
- Le même soir, toujours sur la même chaîne, la deuxième diffusion de "Rencontres du troisième Type" de Steven Spielberg a commencé avec 20 minutes d'avance sur l'horaire publié dans la presse écrite.

B : Incidents techniques et fin amputée :

Plusieurs incidents techniques ont émaillé, le 15 mars dernier, la deuxième projection de "L'inconnu du Nord-Express", le film d'Alfred Hitchcock sur Club RTL :

- 1 : une coupure de quelques minutes avec écran noir,
- 2 : le film reprend et est diffusé en accéléré...
- 3 : plusieurs coupures,
- 4 : retour accéléré en marche arrière,
- 5 : redémarrage du film à vitesse normale et diffusion des séquences qui suivaient la première coupure (voir 1),
- 6 : amputation du dernier quart d'heure du film, essentiel chez le maître du suspense...

Nous aimerions pouvoir expliquer à nos lecteurs les raisons de ces défaillances techniques et la façon dont votre chaîne compte y remédier. Vos commentaires nous sont donc fort précieux.

Pourriez-vous nous faxer votre réponse, au plus tard, pour ce 3 mai ?

Nous vous en remercions et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Benoit GOOSSENS,
Président.

(*) CETTE LETTRE DEMANDE À RTL-TVI DE RESPECTER SA DÉCISION DE NE PAS DIFFUSER

DES PROGRAMES VIOLENTS EN JOURNÉE PAR LE REPORT DE "WALKER TEXAS RANGERS" APRES 20H.

(voir "Comment Télé-z-vous ?" n°11, page 8)

LA JOURNÉE DU J.T.A.

Notre association, l'A.T.A., est un des partenaires de la "Journée du Jeune Téléspectateur Actif" qui est coordonnée par Diffusion Alternative, l'association d'information et d'action des consommateurs de culture et de médias.

C'est d'ailleurs à l'occasion de cette Journée que nous avons programmé dans le présent numéro de notre mensuel une réflexion sur l'éducation aux médias.

Cette journée se déroulera la veille des élections, le samedi 20 mai de 13H30 à 18H30, dans les locaux de la Faculté de Droit des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (Rempart de la Vierge, 5, Centre ville, à 5 minutes de la gare). Entrée : 100 F. Étudiants et moins de 18 ans : 50 F.

Il s'agit du rendez-vous annuel à ne pas manquer pour découvrir les coulisses de la télévision et de l'éducation aux médias. Cette journée s'adresse en priorité à tous les relais éducatifs : parents, animateurs, formateurs et enseignants.

DES ATELIERS

De 13H30 à 17H, vous pourrez participer à l'un des ateliers suivants : mini JT (un plateau, des reportages, des interviews); vidéo (création d'un scénario, recherche de personnages, mise en scène de séquences); familles

et TV (réflexions pour les parents); médias en jeux (comment éduquer aux médias de façon ludique et active); création de programmes télé (à partir de données informatiques de la Médiathèque, créer son programme); création de films d'animation; décodage de dessins-animés pour petits et grands.

TROIS DÉBATS

Trois grands débats d'une heure trente se succéderont durant cette après-midi.

A 14H : "Enseignement et éducation aux médias" avec Robert Wangermée (CSA), Fabienne Thomas (Chercheur), Thierry Desmedt (UCL), Noëlle Desmet (CGE).

A 15H30 : "Réalizations de jeunes" avec Xavier Lambotte (Université de Mons), Christian Gautellier (coordinateur de "En jeu Télé", association française), Marie-Pierre Despret (animation vidéo en milieu immigré).

A 17H : "La programmation jeunesse" avec Gérard Lovérius (RTBF), Jean-Charles De Keyser (RTL-TVI), Daniel Weekers (Canal+ Belgique), Suzy Collard (Télévisions communautaires).

Contact :

D.A., Rue P.E. Janson, 9 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02/ 538 57 58